

PORTANT COMPOSITION DU JURY Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales parcours Anglais-Niveau 1

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifié relatif à la licence,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales parcours Anglais-Niveau 1 comme suit :

Membres du jury

BARNABE Aurelie, Président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
GROSCLAUDE Jerome, Vice-président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

Semestre 1

DURIN Pauline, PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE
PLANCHAT Frederique, PROFESSEUR AGREGE CLASSE EXCEPTIONNELLE
COURTINAT Sophie, PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE
MAES Astrid, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
FERNANDES Isabelle, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.
ULENTIN Anne, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 2

GARRAIT BOURRIER Anne, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.
PLANCHAT Frederique, PROFESSEUR AGREGE CLASSE EXCEPTIONNELLE
COURTINAT Sophie, PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE
FERNANDES Isabelle, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.
ULENTIN Anne, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 2 décembre 2024